

DÉPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

Effectif légal du Conseil
communautaire :

115

Nombre de conseillers en
exercice : 115

Nombre de conseillers
présents : 113

Nombre de pouvoirs :
2

Nombre d'absents
excusés : 0

PROCES-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE PRÉSIDENTS

L'an deux mille dix-sept, le neuf janvier à dix neuf heures, en application des articles L. 5211-2, L. 2122-8, L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois dans la salle Danielle Mitterrand à Avesnes-le-Comte sur convocation en date du 2 janvier 2017.

Installation des conseillers communautaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du CGCT, Monsieur Albert DECOIN, doyen d'âge, ouvre la séance à 19 h 00, et procède à l'appel nominal des membres du conseil communautaire.

Il en résulte la liste suivante :

NOM - Prénom	Présent	Suppléé	Pouvoir à	Absent excusé
Jacques LABALETTE	X			
Pascal COIN	X			
Christophe SPILLART	X			
Pascal MESTAN	X			
Fabienne MORVAN		X		
Thierry FRANÇOIS	X			
Jean-Michel DESAILLY	X			
Fabienne KWIATKOWSKI	X			
Christian HUTIN	X			
David GODART	X			
Albert DECOIN	X			
Martial LAPOTRE	X			
Manuella GOMES	X			
Virginie MANSOURI	X			
Yann DESAULTY			Albert DECOIN	
Christophe DEHOUX	X			
Maurice SOYEZ	X			
Jacques CARPENTIER	X			
Bruno VERMOOTE	X			
Daniel BOUTTEMY	X			
Lionel CAYET	X			
Béatrice DAUSSE	X			
Aline LONGBIEN	X			

Communauté de communes des Campagnes de l'Artois

NOM - Prénom	Présent	Suppléé	Pouvoir à	Absent excusé
Christian DELAMBRE	X			
Michel PETIT	X			
Hervé RIMAURO	X			
Jean Jacques DUHEM	X			
Pierre-Yves de LAMARLIERE	X			
Jean-Claude LEVEL	X			
Jean-Philippe CAPELLE	X			
Jean Michel SAUVAGE	X			
Henri DEBEAUMONT	X			
Jean-Luc LEUILLER	X			
Christian BOUCLY	X			
Jean DESFRANÇOIS	X			
Raymond WACHEUX	X			
Francis SAVOYE	X			
Patrick DEKEYSER	X			
Hugues LEGOUX	X			
Jean BRIDEL	X			
Eric POULAIN	X			
Christophe CUISINIER	X			
Etienne DUCHATEAU	X			
Arnauld RICQ	X			
Sébastien HENQUENET	X			
Gérard DUBOIS	X			
Guy VASSEUR	X			
Philippe CARTON	X			
Luc DELAPORTE	X			
Jean MONCHY	X			
Alain PHILIPPE	X			
David COUSIN	X			
Christiane DEPLANQUES	X			
Michel BRESSON	X			
Nicolas CAPRON	X			
Gilles VASSEUR			Nicolas CAPRON	
Jean-Louis CAUVET	X			
Ernest AUCHART	X			
Michel SEROUX	X			
Daniel VAHE	X			
Pierre BARROIS	X			
Jean-Paul HEMERY	X			
Michel ACCART	X			
Richard SKOWRON	X			
Dominique VERDEL	X			
Jean-Claude JACQUEMELLE	X			
Benoit GONTIER	X			
Jean-Michel SCHULZ	X			
Marie BERNARD	X			
Alain TRAISNEL	X			
Ginette COUSIN	X			

NOM - Prénom	Présent	Supplée	Pouvoir à	Absent excusé
Laurence LEGRAND	X			
Laurent NIVEL	X			
Sylviane EVAIN	X			
Marc DEGRENDELE	X			
Pierre GUILLEMANT	X			
Raymond LAVIGNE	X			
Gérard MAYEUR	X			
Jacques DENEUX	X			
Denis CAILLIEREZ	X			
Murielle ROUSSEL	X			
Stéphane GOMES	X			
Bernard LIBESSART	X			
Nadine VENDEVILLE	X			
Gérard NICOLLE	X			
Freddy LEROY		X		
François LEFEL	X			
Arnaud DOUCHET	X			
Christian THILLIEZ	X			
Fabien SENAUX	X			
Serge LEU	X			
Magali URBANAC	X			
Pierrette DUEZ	X			
Gérard BRAY	X			
Edouard HAUTECOEUR	X			
Bernard BOTTIN	X			
Jean-Paul LEFEBVRE	X			
Eric CARON	X			
Jean-Luc GALLEE	X			
Katy CUVILLIER	X			
Joël NIVARD	X			
Henri CUVILLIER	X			
Marc DUFOUR	X			
Chantal DUFRESNE	X			
Alain BAILLEUL	X			
Jacques THELLIER	X			
André BOUCHIND'HOMME	X			
Louis LAMBERT	X			
Denise TETELIN	X			
Xavier NORMAND	X			
Albert HAPKA	X			
Guillaume LEFEBVRE	X			
Philippe VANDERBEKEN	X			
Catherine LIBESSART	X			
Damien BRICOUT	X			

Le quorum étant atteint, Monsieur Albert DECOIN, doyen d'âge, déclare les conseillers communautaires installés dans leurs fonctions.

Désignation d'un secrétaire de séance

En application des dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, le Conseil Communautaire désigne Madame Pierrette DUEZ pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Election du Président

Monsieur Albert DECOIN, doyen d'âge, a ensuite invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Albert DECOIN, doyen d'âge, fait appel de candidature pour le poste de Président.

Constitution du bureau

Monsieur Albert DECOIN, doyen d'âge, propose à l'assemblée de désigner au moins deux assesseurs qui procéderont au dépouillement de tous les votes de la soirée.

Le Conseil Communautaire désigne les assesseurs suivants, ceux-ci constituant le bureau :

- Manuella GOMES,
- Marie BERNARD,
- Arnaud DOUCHET.

Déroulement de chaque tour de scrutin pour tous les votes de la soirée

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé lui-même, dans l'urne, une seule enveloppe du modèle uniforme qui a été fourni par la Communauté de communes.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

En application de l'article L. 65 du Code Electoral, les bulletins blancs ont été décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin a été assimilée à un bulletin blanc.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau, en application de l'article L. 66 du Code Electoral, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

L'ensemble des bulletins et enveloppes a été placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 115
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral)..... 0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) .. 3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 112
f. Majorité absolue 56
g.

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre GUILLEMANT	56	Cinquante six
Michel SEROUX	56	Cinquante six

Résultats du second tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 115
c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral)..... 0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) .. 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 115
f. Majorité absolue 58

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre GUILLEMANT	57	Cinquante sept
Michel SEROUX	58	Cinquante huit

Proclamation de l'élection du Président

M. Michel SEROUX est proclamé Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Election des Vice Présidents

Sous la présidence de M. Michel SEROUX, élu Président, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des Vice Présidents.

Il est rappelé que les Vice Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 5211-2 du CGCT).

Détermination du nombre de Vice Présidents

En vertu de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de Vice Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du conseil communautaire, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Monsieur le Président propose de fixer le nombre de Vice Présidents à douze (12).

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer à 12 le nombre de Vice Présidents.

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE

Election du 1^{er} Vice Président

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 1^{er} Vice Président.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 115
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral)..... 22
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) .. 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 89
- f. Majorité absolue 45

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Eric POULAIN	88	Quatre-vingt-huit
Louis LAMBERT	1	un

Proclamation de l'élection du 1^{er} Vice Président

M. Eric POULAIN a été proclamé 1^{er} Vice Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 2^{ème} Vice Président

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 2^{ème} Vice Président.

Aucun délégué ne fait acte de candidature.

Monsieur le Président propose de laisser un temps de réflexion supplémentaire.

L'élection du 2^{ème} Vice Président interviendra après l'élection du 6^{ème} Vice Président.

Election du 3^{ème} Vice Président

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 3^{ème} Vice Président.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 115
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral)..... 21
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) .. 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 91
- f. Majorité absolue 46

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Ernest AUCHART	90	Quatre-vingt-dix
Xavier NORMAND	1	Un

Proclamation de l'élection du 3^{ème} Vice Président

M. Ernest AUCHART a été proclamé 3^{ème} Vice Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 4^{ème} Vice Président

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 4^{ème} Vice Président.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 115
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral)..... 21
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) .. 7
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 87
- f. Majorité absolue 44

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Richard SKOWRON	84	Quatre-vingt-quatre
Henri CUVILLIER	1	Un
Jean MONCHY	1	Un
Pierre GUILLEMANT	1	Un

Proclamation de l'élection du 4^{ème} Vice Président

M. Richard SKOWRON a été proclamé 4^{ème} Vice Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 5^{ème} Vice Président

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 5^{ème} Vice Président.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 115
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral)..... 46
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) .. 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 63
- f. Majorité absolue 32

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nicolas CAPRON	60	Soixante
Raymond WACHEUX	1	Un
Michel PETIT	1	Un
Eric POULAIN	1	Un

Proclamation de l'élection du 5^{ème} Vice Président

M. Nicolas CAPRON a été proclamé 5^{ème} Vice Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 6^{ème} Vice Président

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 6^{ème} Vice Président.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 115
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral)..... 22
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) .. 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 90
- f. Majorité absolue 46

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain BAILLEUL	88	Quatre-vingt-huit
Jean-Claude LEVEL	1	Un
Damien BRICOURT	1	Un

Proclamation de l'élection du 6^{ème} Vice Président

M. Alain BAILLEUL a été proclamé 6^{ème} Vice Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 2^{ème} Vice Président

Monsieur le Président invite le Conseil à élire le 2^{ème} Vice Président.

En l'absence de candidat, il est proposé de modifier le nombre de Vice Présidents.

Détermination du nombre de Vice Présidents

Cette délibération annule et remplace la délibération prise plus tôt dans la soirée.

Monsieur le Président propose de fixer le nombre de Vice Présidents à onze (11).

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer à 11 le nombre de Vice Présidents.

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE

Au vu de cette délibération, le tableau est modifié, comme suit :

NOM ET PRENOM	FONCTION
Michel SEROUX	Président
Eric POULAIN	1 ^{er} Vice-Président
Ernest AUChart	2 ^{ème} Vice-Président
Richard SKOWRON	3 ^{ème} Vice-Président
Nicolas CAPRON	4 ^{ème} Vice-Président
Alain BAILLEUL	5 ^{ème} Vice-Président

Monsieur le Président propose de passer à l'élection du 6^{ème} Vice Président.

Election du 6^{ème} Vice Président

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 6^{ème} Vice Président.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 115
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral)..... 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) .. 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 102
- f. Majorité absolue 52

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Damien BRICOURT	72	Soixante-douze
Alain PHILIPPE	29	Vingt-neuf
Henri DEBEAUMONT	1	Un

Proclamation de l'élection du 6^{ème} Vice Président

M. Damien BRICOURT a été proclamé 6^{ème} Vice Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 7^{ème} Vice Président

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 7^{ème} Vice Président.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 115
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral)..... 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) .. 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 106
- f. Majorité absolue 54

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Jacques DUHEM	58	Cinquante-huit
Henri DEBEAUMONT	47	Quarante-sept
Michel BRESSON	1	Un

Proclamation de l'élection du 7^{ème} Vice Président

M. Jean-Jacques DUHEM été proclamé 7^{ème} Vice Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 8^{ème} Vice Président

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 8^{ème} Vice Président.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 115
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral)..... 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) .. 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 108
- f. Majorité absolue 55

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierrette DUEZ	46	Quarante-six
Albert DECOIN	62	Soixante-deux

Proclamation de l'élection du 8^{ème} Vice Président

M. Albert DECOIN a été proclamé 8^{ème} Vice Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Jean-Paul HEMERY, délégué de la commune de Hénu, quitte la séance après l'élection du 8^{ème} Vice-Président.

Membres titulaires en exercice : 115

Membres titulaires présents : 112

Nombre de votants : 114

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir : 2

Election du 9^{ème} Vice Président

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 9^{ème} Vice Président.

Madame Catherine LIBESSART remplace Mme Marie BERNARD dans ses fonctions d'assesseur.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 114
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral)..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) .. 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 110
- f. Majorité absolue 56

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christian HUTIN	30	Trente
Marie BERNARD	55	Cinquante-cinq
François LEFEL	25	Vingt-cinq

Résultats du second tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 114
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral)..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) .. 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 110
- f. Majorité absolue 56

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christian HUTIN	35	Trente cinq
Marie BERNARD	74	Soixante quatorze
François LEFEL	1	Un

Proclamation de l'élection du 9^{ème} Vice Président

Mme Marie BERNARD a été proclamée 9^{ème} Vice Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 10^{ème} Vice Président

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 10^{ème} Vice Président.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 114
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral)..... 25
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) .. 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 86
- f. Majorité absolue 44

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guillaume LEFEBVRE	85	Quatre-vingt-cinq
Pierre GUILLEMANT	1	Un

Proclamation de l'élection du 10^{ème} Vice Président

M. Guillaume LEFEBVRE a été proclamé 10^{ème} Vice Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 11^{ème} Vice Président

Monsieur le Président fait appel de candidature pour le poste de 11^{ème} Vice Président.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 114
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du Code Electoral)..... 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) .. 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 107
- f. Majorité absolue 54

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Hervé RIMAURO	60	Soixante
Joël NIVARD	45	Quarante-cinq
Guillaume LEFEBVRE	1	Un
Jean-Louis CAUVET	1	Un

Proclamation de l'élection du 11^{ème} Vice Président

M. Hervé RIMAURO a été proclamé 11^{ème} Vice Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Composition du bureau

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités stipule que le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Monsieur le Président propose que le bureau soit constitué du Président et des 11 Vice Présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, que le bureau sera composé du Président et des 11 Vice Présidents.

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE

Lecture de la Charte de l' élu local

En application de l'article L. 5211-6 du CGCT, le Président donne lecture de la Charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 du CGCT :

Charte de l' élu local :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Suite à la lecture de la Charte, une copie de la charte de l' élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II de la cinquième partie du CGCT relative à la coopération locale, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions est remise aux conseillers communautaires.

Observations et réclamations

Néant

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 10 janvier 2017, à 3 heures 15, en double exemplaire a été, après lecture, signé par Monsieur le Président, le Conseiller Communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

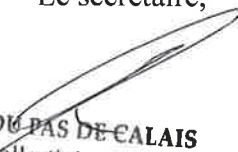
Le Président,



Le Conseiller le plus âgé



Le secrétaire,



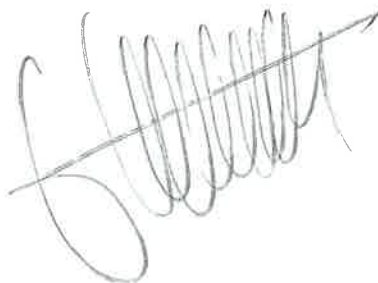
PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

12 JAN. 2017

Les assesseurs,



ARRIVÉE



DÉPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE
L'ARTOIS**

ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE PRESIDENTS

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

FEUILLE DE PROCLAMATION
Annexée au procès-verbal de l'élection

12 JAN. 2017

NOM ET PRÉNOM DES ELUS
(dans l'ordre du tableau)

ARRIVÉE

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	FONCTION	SUFFRAGES OBTENUS PAR LE CANDIDAT (en chiffres)
M.	Michel SEROUX	14/04/1949	Président	58
M.	Eric POULAIN	04/11/1948	1 ^{er} Vice-Président	88
M.	Ernest AUCHART	23/11/1946	2 ^{ème} Vice-Président	90
M.	Richard SKOWRON	02/09/1946	3 ^{ème} Vice-Président	84
M.	Nicolas CAPRON	09/04/1940	4 ^{ème} Vice-Président	60
M.	Alain BAILLEUL	10/02/1950	5 ^{ème} Vice-Président	88
M.	Damien BRICOURT	03/05/1965	6 ^{ème} Vice-Président	42
M.	Jean-Jacques DUHEM	14/04/1949	7 ^{ème} Vice-Président	58
M.	Albert DECOIN	19/03/1938	8 ^{ème} Vice-Président	62
Mme	Marie BERNARD	13/04/1982	9 ^{ème} Vice-Président	44
M.	Guillaume LEFFEBURE	24/01/1945	10 ^{ème} Vice-Président	85
M.	Hervé RIMAURO	21/04/1965	11 ^{ème} Vice-Président	60

Fait à Avesnes-le Comte, le 10 janvier 2017

Le Président,

Le Conseiller Communautaire le plus âgé,

Le secrétaire,

Les assesseurs,